

La

REVUE DE PRESSE

Lundi 03 novembre 2025

ECOFIN

R DC : la BCC note la poursuite de la désinflation et appelle à renforcer la vigilance sur le marché des changes

(Source : Desk Eco)

Au cours de la 65^e réunion du conseil des ministres, le gouverneur de la Banque Centrale du Congo, André Wameso, a présenté l'évolution récente de la conjoncture économique nationale, marquée par la poursuite de l'appréciation du franc congolais et un recul continu de l'inflation. Au cours de la quatrième semaine du mois d'octobre, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à -1,7 % contre -1,88 % la semaine précédente. En cumul comme en glissement annuel, la tendance désinflationniste se confirme, avec des taux respectifs de 1,33 % et 2,53 %, nettement en dessous de la moyenne enregistrée à la même période en 2024 (10,50 % et 14,56 %). Ces résultats se situent bien en deçà de la prévision annuelle fixée à 7,8 %. Concernant le marché des changes, à l'ouverture du 24 octobre 2025, le taux de change s'est établi à 2 233,27 FC le dollar américain sur le marché interbancaire et à 2 269,72 FC sur le marché parallèle. En variation hebdomadaire, le franc congolais s'est légèrement déprécié de 0,64 % sur le marché indicatif et de 2,64 % sur le marché parallèle. Cependant, comparé à fin décembre 2024, la monnaie nationale affiche encore une appréciation cumulée de 27,41 % sur le marché interbancaire et de 26,31 % sur le marché parallèle. Sur le plan international, les cours mondiaux des principaux produits miniers exportés par la RDC restent orientés à la hausse, avec une progression de 4,3 % pour le cuivre et de 16,9 % pour le cobalt en rythme hebdomadaire.

Lien d'accès à l'entièreté de l'info :

[RDC : la BCC note la poursuite de la désinflation et appelle à renforcer la vigilance sur le marché des changes | DeskEco](#)

RDC : Fin octobre 2025, le Franc congolais rompt avec trois mois d'appréciation et se déprécie de 0,64 % à l'indicatif et de 2,64 % au parallèle

(Source : Desk Eco)

Selon la Conjoncture économique en bref (CEB) rendue publique ce vendredi 31 octobre 2025 par la Banque centrale du Congo (BCC), et qui couvre la dernière semaine du mois d'octobre, le franc congolais s'est déprécié de 0,64 % à l'indicatif et de 2,64 % au parallèle. « À l'ouverture de la journée du 24 octobre 2025, le taux de change s'est établi à 2 233,27 francs congolais pour un dollar sur le marché interbancaire et à 2 269,72 francs congolais pour un dollar au parallèle », peut-on lire dans le document. Qui ajoute : « Rapporté à fin décembre 2024, la monnaie nationale enregistre une appréciation de 27,41 % à l'interbancaire et de 26,31 % au parallèle ». Entendu ce jeudi 30 octobre par la Commission économique et financière (Ecofin) de l'Assemblée nationale, André Wameso, gouverneur de la BCC, a expliqué que « cette appréciation spectaculaire est due à la stricte application d'une mesure prudentielle corrective prise par la BCC sur la réserve obligatoire en francs congolais des banques commerciales », à en croire le député Guy Mafuta Kabongo, président de cette commission. Il a aussi indiqué que « des mesures compensatoires sont prises pour assurer la stabilité du FC notamment ». Il espère que « la montée du cours du cuivre et du cobalt va compenser le déficit des recettes ».

Lien d'accès à l'entièreté de l'info :

[RDC : Fin octobre 2025, le Franc congolais rompt avec trois mois d'appréciation et se déprécie de 0,64 % à l'indicatif et de 2,64 % au parallèle | DeskEco](#)

RDC : L'État en quête de 80 millions USD sur le marché financier local

(Source : Zoom Eco)

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a annoncé l'ouverture d'une nouvelle adjudication d'Obligations du Trésor libellées en dollars américains, pour un montant total de 80 millions USD. L'opération, rendue publique par le ministère des Finances, est prévue pour le mardi 4 novembre 2025 à la Banque Centrale du Congo (BCC). Cette émission s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement visant à diversifier les sources de financement du budget national tout en renforçant la profondeur du marché financier local. Pour cette nouvelle opération, l'État congolais a choisi de maintenir un taux d'intérêt annuel de 9 %, un niveau considéré comme attractif pour les investisseurs institutionnels et privés opérant sur le marché domestique.

Les paiements d'intérêts seront effectués quatre fois par an, une mesure qui vise à offrir davantage de liquidité et de visibilité aux détenteurs de ces titres publics. Selon le ministère des Finances, cette adjudication a pour but de mobiliser des ressources à moyen terme afin de soutenir les besoins de financement de l'État, notamment dans les domaines des infrastructures, des services publics essentiels et de la stabilisation budgétaire. Depuis le lancement des Obligations du Trésor en devises sur le marché local, les autorités congolaises cherchent à renforcer la confiance des investisseurs et à stimuler la participation du secteur privé à la gestion de la dette publique. L'État privilégie le recours au marché intérieur afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des emprunts extérieurs, souvent plus coûteux et conditionnés à des exigences macroéconomiques plus strictes. Cette stratégie s'inscrit également dans la vision du Gouvernement de dynamiser le marché financier national, encore jeune mais porteur d'opportunités pour les institutions bancaires, les compagnies d'assurance et d'autres acteurs économiques locaux. Les investisseurs intéressés sont invités à soumettre leurs offres le 4 novembre 2025 auprès de la Banque Centrale du Congo, qui assure la gestion technique de l'opération. En lançant cette nouvelle adjudication, le Trésor public congolais poursuit son objectif de mobiliser des capitaux internes pour financer les projets prioritaires inscrits dans le budget national.

Lien d'accès à l'entièreté de l'info :

[RDC : L'État en quête de 80 millions USD sur le marché financier local – Zoom Eco](#)

R DC: 349 millions USD nécessaires pour soutenir les opérations du PAM d'ici 2026

(Source : Zoom Eco)

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé, le 29 octobre 2025, qu'il aura besoin de 349 millions USD pour financer ses opérations d'assistance humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC) d'ici avril 2026. Selon les dernières analyses du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), le nombre de personnes confrontées à une crise alimentaire dans le pays pourrait passer de 24,8 millions actuellement à 26,6 millions d'ici début 2026. Le conflit dans l'Est du pays a provoqué le déplacement de plusieurs millions de personnes et fragilisé les moyens de subsistance, notamment dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika. Le PAM souligne que la malnutrition touche près de la moitié des enfants de moins de 5 ans, soit environ 3,2 millions, compromettant gravement leur développement. Cynthia Jones, Directrice Pays du PAM, insiste sur l'urgence : « Il s'agit d'un appel d'urgence à l'action. Le peuple congolais a besoin de paix. Mais il a aussi besoin de l'assistance alimentaire pour se remettre sur pied, car la sécurité alimentaire est le fondement d'une paix durable. »

En 2025, faute de financements suffisants dans un contexte de réduction globale de l'aide internationale au développement, le PAM avait été contraint de limiter l'assistance à 600.000 personnes, contre 2,3 millions prévues initialement. L'institution lance donc un appel aux bailleurs pour sécuriser ses opérations sur les trois prochains mois. Il sied de préciser que la RDC figure parmi les 10 pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire aiguë selon le Global Report On Food Crises (GRFC) 2025, aux côtés du Nigeria, Soudan, Bangladesh, Éthiopie, Yémen, Afghanistan, Birmanie, Pakistan et Syrie.

Lien d'accès à l'entièreté de l'info :

[RDC : 349 millions USD nécessaires pour soutenir les opérations du PAM d'ici 2026 – Zoom Eco](#)

RDC : Mines-RDC : le budget alloué aux cahiers des charges indexés au chiffre d'affaires sollicité

(Source : ACP)

Le budget alloué aux cahiers des charges des compagnies minières indexées au chiffre d'affaires, a été sollicité, samedi à Lubumbashi, au Haut-Katanga, (Sud-est de la République démocratique du Congo), par les élus nationaux, pour garantir plus d'impact sur les communautés locales, lors de la 9^{ième} édition de l'Alternative Mining Indaba. « Nous proposons que le budget des cahiers des charges soit indexé au chiffre d'affaires ou fixé par un taux légal, pour garantir plus d'équité et d'impact sur les communautés locales », a déclaré Georges Bokundu, député national, élu du territoire de Punia dans la province de Maniema. « Par ailleurs, le fonctionnement actuel des organes de suivi reste trop lourd. Les projets, même lorsqu'ils sont initiés en provinces, doivent être validés à Kinshasa, ce qui peut prendre jusqu'à six mois. Il est urgent de mettre en place un système plus souple et plus réactif », a-t-il dit.

L'élu de Punia a estimé qu'un tel mécanisme garantirait plus de transparence et d'impact au profit des communautés locales bénéficiaires. « Aujourd'hui, les compagnies minières fixent elles-mêmes le budget social pour financer leurs cahiers des charges. Pourtant, ce budget doit avoir un réel impact, il ne peut plus être déterminé de manière arbitraire. Ce qui était une obligation sociale volontaire est devenu une obligation légale, et cela exige plus de rigueur », a-t-il ajouté. M. Bokundu a fait savoir que le cahier des charges, contrairement à la redevance minière dont le taux est fixé dans le Code minier, ou encore à la dotation de 0,3 % dont l'application est encadrée, le budget social des compagnies ne repose sur aucune référence légale. Il a déploré le fait que ce budget soit laissé à la libre appréciation des entreprises, alors que les projets financés émanent des communautés locales. Ce député national a plaidé pour une révision du Code et du règlement miniers. « La modification de 2018 était un bon départ, mais elle comporte des failles. Ce sont ces faiblesses que

nous comptons corriger en soumettant de nouvelles propositions à l'Assemblée nationale », a-t-il précisé. « Les échanges ont été fructueux. Certains participants ont voulu entendre le point de vue des parlementaires sur plusieurs questions. C'est notre rôle en tant qu'élus du peuple, surtout dans un contexte difficile que traverse actuellement le pays. Nous avons apporté notre contribution sur toutes les préoccupations soulevées », a-t-il conclu. De son côté, Dominique Munongo, l'élue de Lubudi dans la province de Lualaba, a estimé que la dotation de 0,3% doit profiter aux communautés locales. « À nous maintenant de tirer le meilleur du 0,3 % de la dotation au développement local et des autres ressources mises à la disposition des entités territoriales décentralisées (ETD), pour bâtir des infrastructures durables et amorcer un vrai développement dans nos contrées », a-t-elle dit.

Lien d'accès à l'entièreté de l'info :

[RDC : le prix d'un kilogramme de tantale augmente de 1,76% à l'international - ACP](#)

TAUX DE CHANGE

Mise à jour du Lundi 03 Novembre 2025

Unité	Code	Libellé	Cours indicatif
1	AOA	KWANZA ANGOLAIS	2,4736
1	AUD	DOLLAR AUSTRALIEN	1 478,9483
1	BIF	FRANC BURUNDAIS	0,7675
1	CAD	DOLLAR CANADIEN	1 615,9078
1	CHF	FRANC SUISSE	2 819,6895
1	EUR	EURO	2 615,6894
1	GBP	LIVRE STERLING	2 973,2730
1	JPY	YEN JAPONNAIS	14,6838

Unité	Code	Libellé	Cours indicatif
1	RWF	FRANC RWANDAIS	1,5561
1	USD	DOLLAR AMERICAIN	2 261,1793
1	XAF	FRANC CFA	3,9876
1	XDR	D.T.S	3 075,2461
1	ZAR	RAND SUD AFRICAIN	130,7058
1	ZMW	KWACHA ZAMBIEN	102,0885
1	TZS	SHILLING TANZANIEN	0,9203
1	UGX	SHILLING OUGANDAIS	0,6490
1	CNY	YUAN CHINOIS	318,0313